



## MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Paris, le 31 janvier 2020*

### **Objet : Journée nationale d'études et de formation – Accueil familial**

**Madame la Présidente,**

**Mesdames et Messieurs les adhérentes et adhérents de l'UFNAFAAM,**

- Je voulais au préalable vous remercier, Madame la Présidente et Mesdames et Messieurs les organisateurs et membres du bureau, pour votre invitation à introduire votre journée nationale d'études et de formation. C'est avec grand plaisir et intérêt que j'ai souhaité y répondre tant il me tient à cœur de **défendre la place particulière des assistants familiaux au sein de nos politiques de protection de l'enfance.**
- Je veux saluer l'engagement de votre fédération et sa capacité à proposer ce type de journée qui est, je sais, un moment de respiration professionnelle et de réflexion, de prise de recul sur vos missions quotidiennes au service des enfants protégés. Je sais aussi que vous venez de toute la France et que c'est pour vous un temps important de retrouvailles.

- **Vous avez intitulé votre journée « Assistant familial : une profession en voie de disparition ? »** et vous posez de manière directe une interrogation qui peut traverser nombre d'entre vous et de professionnels de la protection de l'enfance.
- Je rappelle en préambule quelques chiffres que vous avez pour la plupart je pense en tête. Au 31 décembre 2017, un peu plus de 50 000 agréments d'assistants familiaux étaient en cours de validité en France métropolitaine. **L'accueil familial est le premier mode d'accueil des enfants relevant de la protection de l'enfance et représente 47% des accueils**, même si vous savez que cette proportion peut connaître des variations importantes selon les territoires et la configuration de l'offre d'accueil
- L'importance historique et structurelle de l'accueil familial, sa professionnalisation construite au fur et à mesure des années et consacrée par la loi du 27 juin 2005 avec la **reconnaissance de nouveaux droits et la création d'un diplôme d'Etat** pourraient nous donner l'impression que l'accueil familial est assis sur des fondations stables et solides.
- Pourtant, comme le souligne le thème de votre journée, des tensions et des **fragilités importantes traversent votre profession et l'accompagnement que vous proposez : une démographie défavorable avec une moyenne d'âge élevée, une difficulté à recruter de nouveaux professionnels**, une précarisation statutaire et financière, le sentiment d'être souvent seuls à devoir gérer des souffrances et un mal-être de plus en plus importantes de certains enfants et adolescents protégés...

- **L'addition de ces fragilités pourrait nous conduire à une forme de fatalisme**, à considérer que l'accueil familial n'est peut-être plus adapté à la société d'aujourd'hui, aux attentes des nouveaux professionnels et c'est un sentiment qui peut ou a pu traverser je pense certains d'entre vous. On pourrait se dire que le rôle des pouvoirs publics est dès lors d'accompagner progressivement cette mutation des dispositifs d'accueil de protection de l'enfance vers des formes plus collectives, plus institutionnelles.
- Mais il faut je pense contrebalancer parallèlement cette impression ou cette vision avec ce que nous disent les enfants accompagnés ou les jeunes passés par un accompagnement en protection de l'enfance : depuis ma nomination il y a un an, j'ai sillonné la France et ai pu échanger avec nombre d'entre eux.
- Nombre d'entre eux m'ont exprimé à quel point **les assistants familiaux qui les avaient accueillis avaient représenté un ancrage, une sécurité, des points de repères et d'attachement** : d'ailleurs, j'ai massivement entendu parler de « Maman », « Tata », « Tonton », « ma vraie famille », « ma famille de cœur » plutôt que d'assistants familiaux. Et ce d'autant plus que les familles d'accueil offrent souvent la possibilité d'un accueil stable, durable, en phase avec les besoins de ces enfants.

- **Quand je dis cela, je ne cherche pas à idéaliser l'accueil familial ou à l'opposer en accueil en structures collectives.** Je dis juste qu'il faut toujours partir des besoins fondamentaux de ces enfants les plus vulnérables : pour certains, la réponse la plus adaptée sera l'accueil familial, pour d'autres, l'accompagnement dans un collectif. Pour cela, chaque dispositif est complémentaire et **il nous faut défendre une variété de possibilités d'accueil pour coller à la variété des situations et des besoins des enfants.**
  
- C'est pour cela que j'ai souhaité, plutôt que de tomber dans le fatalisme, que nous réfléchissions à la manière de répondre aux enjeux qui vous traversent : dans le cadre de la concertation nationale conduite de mars à juin 2019, un **groupe de travail présidé par Bénédicte Aubert, présidente de l'Association nationale des placements familiaux, et Patrick Weiten, président du département de Moselle,** a été exclusivement consacré aux modes d'accueil de type familial.
  
- La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 que j'ai dévoilée le 14 octobre dernier est l'aboutissement de cette concertation : j'ai annoncé que je mettrais en priorité dans les actions menées l'amélioration du statut et des conditions d'exercice des assistants familiaux. A ce titre, nous lancerons le ~~28~~<sup>27</sup> février les négociations avec les acteurs associatifs, départementaux et syndicaux : **l'UFNAFAAM sera pleinement participante et associée à ces travaux. 4 grandes thématiques seront ouvertes à la négociation :**

- **Les conditions d'emploi** – il est à mon sens essentiel de refonder l'articulation entre agrément, formation et recrutement, de faciliter les passerelles vers d'autres professions,
- **Le soutien professionnel**, qui passe par l'intégration pleine et entière au sein des équipes éducatives, la coordination et la valorisation du relais, la permanence téléphonique et les équipes mobiles. Il n'est plus possible qu'en tant qu'assistants familiaux, vous ne soyez pas complètement associés à l'élaboration et au suivi du projet pour l'enfant de l'enfant accueilli ou que votre place ne soit pas davantage légitimée vis-à-vis par exemple de l'éducation nationale lorsqu'il s'agit du suivi scolaire de l'enfant
- **Les conditions matérielles**, à travers la rémunération, l'indemnisation, les avantages annexes, ne doivent pas être écartées.
- Enfin, il nous faut travailler **les garanties d'exercice du métier**, comme les congés et les accueils relais, l'indemnisation du chômage partiel, le cumul emploi-retraite.
  
- **Cette action ciblée sur l'évolution de l'accueil familial doit être corrélée à toutes les actions menées** : en 2020, 80 millions d'euros seront dédiés à l'amélioration de la prévention et de la protection de l'enfance via un partenariat rénové entre l'Etat et les départements dans 30 départements.

- **J'ai proposé en novembre à l'ensemble des départements de poser une candidature et des projets articulés à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance** : 62 présidents de départements ont manifesté leur volonté de travailler ensemble. Nous initions donc en 2020 une démarche qui sera prolongée et amplifiée, avec des moyens renforcés au bénéfice des enfants protégés. J'annoncerai ce lundi lors d'un déplacement dans l'Eure avec Sébastien Lecornu, ministre des collectivités territoriales, les 30 territoires retenus pour 2020.
- Je rappelle par ailleurs **l'ensemble des actions que le gouvernement a initié depuis 2 ans sur la santé des enfants les plus vulnérables** : la définition d'une feuille de route pour la santé mentale avec 20 millions d'euros dédiés en 2020 à concrétiser des réponses en pédopsychiatrie, qui est particulièrement sinistrée dans notre pays, est une illustration concrète. Par ailleurs, 10 millions d'euros ont été alloués au fond d'innovation en organisation en santé mentale et la moitié de projets retenus seront centrés sur la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.
- **Nous expérimentons au titre de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale un parcours de soins coordonnés des enfants de l'aide sociale à l'enfance** : expérimenté dans 3 départements depuis l'année dernière, il sera élargi à 7 nouveaux territoires en 2020. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 a enfin créé un bilan de santé obligatoire à l'entrée à l'aide sociale à l'enfance avec une tarification complexe pour valoriser le temps nécessaire pour répondre aux besoins de santé spécifiques de ces enfants.

- Il me semblait important de vous donner cette lecture globale de l'action qui est la mienne en tant que secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance.
- Je voulais par ma présence vous montrer toute ma reconnaissance et mon soutien : vous êtes des points d'ancrage essentiels, sur le plan professionnel, humain, affectif pour des enfants qui sont en manque de repères et qui cumulent des vulnérabilités importantes.
- Vous ne trouverez donc en moins aucun fatalisme vis-à-vis du magnifique métier que vous exercez : si celui-ci doit nécessairement évoluer, il est du rôle de l'Etat et des pouvoirs publics de l'accompagner et construire tous les leviers pour le sécuriser.
- Je vous souhaite une excellente journée d'échanges
- Je vous remercie